

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 juin 2017 - 19H30

**Présents** : M. Mme MANUBY Didier, ANTUNES Fernand, COURTADON Héliène, LOBJOIS Corine, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, EMPSON Valérie, BARBARIN Jérôme, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ALVES Laurence.

**Absents** : MM. MEGE Isabelle (pouvoir à Annie Garrachon), MAZERON Laurent (pouvoir à Corine Lobjois), CHAPTARD Michel (pouvoir à Didier Manuby), BOUCETTA Mounia (pouvoir à Héliène Courtadon), ESTIER Pascal (pouvoir à Jacqueline Lonchambon), BERTHIER Yannick (pouvoir à Laurence Alves)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. M. Alexis ROSSIGNOL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Elections sénatoriales : Désignation des délégués sénatoriaux :  
5 titulaires et 3 suppléants

\*\*\*\*\*

Ont été élus pour participer aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017 :

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TETE DE LISTE  (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
LISTE MAJORITAIRE	15	4	3
LISTE DE GAUCHE	4	1	0

### FEUILLE DE PROCLAMATION N°1 / 1

Annexée au procès-verbal des opérations électorales

<i>Nom et prénom de l'élu</i>	<i>Date et lieu de naissance</i>	<i>Adresse</i>	<i>Liste</i>	<i>Mandat de l'élu(e)</i>
MANUBY Didier	24/08/1959 à Clermont-Fd	Le Boucheix 63770 Les Ancizes	Liste Majoritaire	Délégué
MEGE Isabelle	02/05/1968 à Chamalières	Rue des Fades 63770 Les Ancizes	Liste Majoritaire	Délégué
ROSSIGNOL Alexis	06/11/1990 à Clermont-Fd	Rue du Collège 63770 Les Ancizes	Liste Majoritaire	Délégué
GARRACHON Annie	27/04/1957 à Clermont-Fd	Comps 63770 Les Ancizes	Liste Majoritaire	Délégué

ESTIER Pascal	09/07/1959 à Les Ancizes	Rue des Bruyères 63770 Les Ancizes	Liste de Gauche	Délégué
ANTUNES Fernand	20/09/1964 à Guimaraes (Portugal)	Avenue de la Gare 63770 Les Ancizes	Liste Majoritaire	Suppléant
COURTADON Hélène	29/05/1958 à Les Ancizes	Farges 63770 Les Ancizes	Liste Majoritaire	Suppléant
DE JESUS José	13/03/1965 à Parada do Pinhao (Portugal)	Farges 63770 Les Ancizes	Liste Majoritaire	Suppléant

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 juin 2017 - 20H00

**Présents** : M. Mme MANUBY Didier, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, LOBJOIS Corine, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, EMPSON Valérie, BARBARIN Jérôme, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ALVES Laurence.

**Absents** : MM. MEGE Isabelle (pouvoir à Annie Garrachon), MAZERON Laurent (pouvoir à Corine Lobjois), CHAPTARD Michel (pouvoir à Didier Manuby), BOUCETTA Mounia (pouvoir à Hélène Courtadon), ESTIER Pascal (pouvoir à Jacqueline Lonchambon), BERTHIER Yannick (pouvoir à Laurence Alves)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. M. Alexis ROSSIGNOL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- TRAVAUX
- AFFAIRES FINANCIERES
- SUBVENTIONS
- CAMPING
- QUESTIONS DIVERSES

\*\*\*\*\*

Public : 1 personne.

Le compte-rendu de la réunion du 30 mai 2017 est lu par M. Alexis ROSSIGNOL et approuvé avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Jacqueline Lonchambon, M. Pascal Estier, Mme Laurence Alves et M. Yannick Berthier ne participent pas au vote.

### **TRAVAUX :**

**Stade municipal** : La pose des portes d'accès du bâtiment annexe, le doublage des cloisons et l'installation des gaines et câbles électriques ont été exécutés. Les travaux de l'annexe seront terminés approximativement fin juillet.

**Foyer rural** : Les travaux de réfection des rampes ont été achevés par l'entreprise Bourdouleix. La cage d'escalier nécessite un rafraichissement qui sera réalisé par les Services techniques. Puis la Commission de sécurité d'arrondissement sera saisie afin de valider les modifications qu'elle a demandées.

**Assainissement** : Le plan de zonage exécuté par le Cabinet C<sup>2</sup>EA concerne le village de Fontelun. Les villages de La Garde, Montavert nécessiteront un assainissement individuel en raison de la faible densité des habitations.

**Voirie communautaire** : Des travaux seront réalisés dans le Chemin des Creux avec un bi-couche, des caniveaux, un espace pour les bacs à ordures ménagères et des bordures pour l'entrée de la voie. A Comps derrière l'église, des travaux de récupération des eaux de pluie seront entrepris, de même qu'à La Garde, Le Soulier et le centre de Boucheix. Depuis l'élargissement de la Communauté de communes à 29, les financements mis en place pour la voirie communautaire seront diminués.

**Réunion voirie** : Une réunion a été organisée avec les Aciéries Aubert et Duval, le Conseil Départemental et la Communauté de communes concernant la rue desservant les Aciéries dont la forte fréquentation de véhicules, de poids-lourds entraîne de gros problèmes de maintien en état de la voirie. Les Aciéries Aubert et Duval ne souhaitent plus acquérir cette partie de voie communale, tout au plus participer à l'entretien ou effectuer un échange de route avec le Conseil Départemental. Une signalétique sera mise en place par le CD 63 avec la participation des entreprises locales.

Numérotation des rues : Le fournisseur actuel n'exerce plus son activité et ne pourra fournir les plaques manquantes pour les dernières rues. Il est nécessaire de chercher un autre fournisseur qui pourra produire un modèle identique.

#### **AFFAIRES FINANCIERES :**

Contrat ruralité : Des fiches action concernant les travaux du stade municipal, de l'école maternelle et de l'accessibilité des bâtiments ont été adressées à Combrailles Sioule et Morge.

Rachat par la SARL AMTA d'un crédit-bail : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 22 septembre 2015, prenant acte de la décision de la SARL AMTA d'acquérir l'immeuble cadastré AM 417 d'une superficie de 1 798 m<sup>2</sup>, suite à un crédit-bail conclu pour une durée de 20 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1996.

Il informe le Conseil que plusieurs avenants sont intervenus avec la mise à disposition de terrains supplémentaires, à savoir les parcelles AM 490 d'une superficie de 73 m<sup>2</sup> et AM 492 d'une superficie de 1 153 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions, Mme Jacqueline Lonchambon, M. Pascal Estier, Mme Laurence Alves et M. Yannick Berthier ne participent pas au vote, donne son accord à la SARL AMTA d'acquérir le bâtiment à usage d'usine et les terrains attenants cadastrés section AM n° 417, 490 et 492 ajoutés par avenants.

Indemnité de Conseil de la Releveuse municipale : Le Conseil municipal décide avec 15 voix pour et 4 abstentions, Mme Jacqueline Lonchambon, M. Pascal Estier, Mme Laurence Alves et M. Yannick Berthier ne participent pas au vote, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an : à Madame Joëlle BOROT du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2016 et à Madame Joëlle BEUZIT, Chef de Poste, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Combrailles Sioule et Morge : Modification statutaire n° 1 : Les statuts de « Combrailles Sioule et Morge » précisent au titre du bloc de compétence facultatif "petite enfance / enfance / jeunesse" article 1.2.2, 9ème alinéa que la communauté de communes exerce les compétences suivantes : "Participation à la prise en charge des entrées des piscines pour les écoles primaires". La communauté de communes sur l'ensemble de son périmètre ou si l'organe délibérant le décide dans un délai de deux ans, à compter du 01 janvier 2017, fait l'objet d'une restitution aux communes. Compte-tenu des nouvelles modalités d'aide à l'apprentissage de la natation qui ont été définies par le conseil communautaire en date du 07 juin 2017, il est nécessaire de procéder à une modification statutaire. Pour assurer la sécurité juridique de ces décisions, il est proposé de modifier l'alinéa 9 de l'article 1.2.2 comme suit *"Aide à l'apprentissage de la natation pendant le temps scolaire : prise en charge des frais d'accès aux piscines (compris mise à disposition de maître-nageur) et coûts de transport pour les écoles du territoire"*.

Le Conseil municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions, Mme Jacqueline Lonchambon, M. Pascal Estier, Mme Laurence Alves et M. Yannick Berthier ne participent pas au vote, approuve le projet de modification statutaire n° 1 portant sur l'article 1.2.2 alinéa 9 telle que présentée ci-dessus, précise que la compétence « aide à l'apprentissage de la natation » telle que rédigée à l'article 1.2.2 est une compétence exercée sur l'ensemble du périmètre de la communauté de communes à compter du 04 septembre 2017, précise que les autres compétences facultatives continuent de s'exercer dans les conditions de l'article 1.5.2 des statuts.

Délégation du service public d'assainissement : Avenant n° 1 : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SEMERAP propose un avenant au Contrat de Délégation du Service Public d'assainissement. Lors de l'assemblée générale des Petits Porteurs et le Conseil d'Administration de la SEMERAP en décembre dernier, une action a été présentée et adoptée qui consiste à reverser la part revenant à la Collectivité non plus sur les montants encaissés mais sur les montants facturés. Les montants facturés correspondent à l'ensemble des factures établies entre deux périodes de facturation, déduction faite des corrections et/ou annulations de facture et des dégrèvements pour fuite.

Le Conseil municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions, Mme Jacqueline Lonchambon, M. Pascal Estier, Mme Laurence Alves et M. Yannick Berthier ne participent pas au vote, approuve l'avenant au contrat de délégation qui modifie les conditions de reversement de la part revenant à la Commune et qui sera applicable rétroactivement à compter 1<sup>er</sup> janvier 2017. Toutes les autres dispositions du contrat de délégation qui ne sont pas contraires, modifiées ou remplacées par les dispositions du présent avenant n° 1 sont maintenues,

**SUBVENTIONS :**

Subventions DETR : elles sont accordées pour les travaux du Chemin des Creux, l'accessibilité des bâtiments communaux et pour l'école maternelle.

**CAMPING :**

Convention d'affermage pour la gestion du camping municipal : rédaction d'un avenant :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Convention d'affermage pour la gestion du camping municipal conclue avec la SAS VULCANO, représentée par M. Jean-Louis Batteux se termine le 31 octobre 2017. Le délégataire souhaite prolonger d'un an la convention d'affermage par avenant. Un devis a été demandé à un Cabinet de juriste pour la rédaction d'un avenant et de la délibération d'approbation pour un montant de 320 € HT, soit 384 € TTC. Accord est donné avec 15 voix pour et 4 abstentions, Mme Jacqueline Lonchambon, M. Pascal Estier, Mme Laurence Alves et M. Yannick Berthier ne participent pas au vote, pour la signature du devis du Cabinet DMJB Avocats pour un montant de 320 € HT, soit 384 € TTC.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Arbre coupé avenue du Plan d'eau : Un arbre a été coupé par un riverain de la Mairie le 10 juin dernier en raison de problèmes occasionnés par ses racines. Une rencontre a eu lieu avec l'auteur des faits. Une lettre recommandée lui a été adressée avant poursuites.

Emplois d'été : Plusieurs jeunes ont été recrutés pour l'été en renfort des services techniques et administratifs.

Rythmes scolaires : Un décret gouvernemental permet le retour à la semaine de 4 jours. La communauté de communes souhaite le maintien de l'organisation actuelle. Il sera nécessaire de prendre en compte l'intérêt de l'enfant lors des discussions à venir.

Collège des Ancizes : Dès la rentrée scolaire, les horaires de fin de cours passeront de 16h30 à 17h00 afin de permettre une pause méridienne de 1h30. Des problèmes de transport scolaire risquent de se poser.

Nouvel EHPAD : Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de nouvel EHPAD engagé par la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge. Par délibération du 20 décembre 2016, le Conseil Municipal autorisait l'EPF-SMAF Auvergne à procéder à l'acquisition à l'amiable d'une partie de la parcelle AY 454 appartenant aux Consorts Pontlevy. Les propriétaires ont donné leur accord verbalement pour céder au maximum 14 000 m<sup>2</sup> au prix de 7 € le m<sup>2</sup>. La partie nécessaire sera mise à disposition de la Communauté de Communes pour la construction de l'EHPAD et le restant sera conservé en réserve foncière pour la Commune. Le Conseil municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions, Mme Jacqueline Lonchambon, M. Pascal Estier, Mme Laurence Alves et M. Yannick Berthier ne participent pas au vote, approuve l'acquisition de terrain au prix de 7 € le m<sup>2</sup> par l'EPF-SMAF Auvergne, à mettre à disposition de Combrailles Sioule et Morge pour la construction d'un EHPAD.

Pot organisé par le conseil municipal : apéritif dinatoire avec le personnel le mercredi 05 juillet à 18h30 à la salle du stade.

Décès de Mme Simone Veil : Hommage rendu suite à son décès.

Prochaine réunion du Conseil municipal : Le 29 août 2017.

Réfection de petit patrimoine : Les habitants de Farges procéderont à des travaux sur un ancien lavoir.

Comité de Jumelage : Les manifestations se dérouleront du 20 au 26 août à SAN MATEO en Espagne.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.